



**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 SEPTEMBRE 2016**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
En exercice	Présents	Procurations
27	21	2
DATE D’AFFICHAGE LE 23/09/2016		

L’an deux mil seize, le vingt et un septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d’ETAIN, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 14 septembre sous la présidence de Monsieur Rémy ANDRIN.

**Étaient présents :** Rémy ANDRIN, Laurent LAMINETTE, Marie-Françoise LECLERC, Jean PICART, Jocelyne HUMBERT, Daniel BRIZION, Christelle LEPEZEL, Robert BOISSIERE, Elise RONDEAU, Thierry MINARIE, Norbert DELAHAYE, Jean-Claude THOMAS, Laurence SPENGLER, Jérôme MARCHETTI, Emilie PRADEL, Lauren JESTIN, Eric PORCHON, Angélique DEPARD, Nicole JOURDAN, Christian GAGNEUX, Jacques DEMMERLE.

**Étaient absents :** Cassandre LOUIS, Guillaume BOUVIER-PEYRET, François BOULIER, Liliane BEAUCHOT, Yves DHYVERT, BOURGON Mickaël.

**Procurations :** François BOULIER à Jean PICART, Liliane BEAUCHOT à Thierry MINARIE.

**Secrétaire de séance :** Lauren JESTIN.

**Adjoint Secrétaire de séance :** Cathy MOUGENOT

20h10, le Maire ouvre la séance

### **1 - ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET DU SERVICE PUBLIC D’ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**, **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d’Alimentation en Eau Potable, et le rapport sur le prix et la qualité du service public d’Assainissement Collectif de la commune d’Etain.

Ces rapports seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

### **2 - DÉNOMINATION D’UNE RUE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**.

**DECIDE** de baptiser le chemin rural chemin rural situé à gauche du Chemin de Rosa et qui prolonge la rue des Ecoles comme suit : « Chemin de Riévillers »

### **3 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**,

**DECIDE** de modifier le tableau des emplois communaux comme ci-dessous énoncé.

#### **Service technique**

- Technicien à temps complet : 1 création
- Agent de maîtrise principal à temps complet : 1 suppression

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

#### **4 - COUPES AFFOUAGERES 2016-2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

**DECIDE** la délivrance des produits reconnus en qualité « bois de chauffage », c'est-à-dire des petits bois et des houppiers des tiges reconnues en qualité « bois d'œuvre » provenant des parcelles n° 8, 9, 18, 19 et 33,

**DIT** que l'attribution des bois aux affouagistes se fera après partage sur pied, sous la responsabilité de trois garants désignés suivants, selon l'article L241.16 du Code Forestier :

- Monsieur Daniel BRIZION
- Monsieur Stéphane LEPEZEL
- Monsieur Paul BRAUCOURT

**DIT** que le délai d'enlèvement des bois d'affouage est fixé au 15/10/2018.

Après cette date, les affouagistes n'ayant pas exploité leur lot seront déchus des droits s'y rapportant, conformément aux dispositions de l'article L 243-1 du Code Forestier.

**DECIDE** de proroger le délai d'exploitation des affouages provenant des parcelles n° 3, 4, 11 et 32, article 862001P15D247 jusqu'au 15/10/2017.

Passé ce délai prorogé, les affouagistes n'ayant pas exploité leur lot seront déchus des droits s'y rapportant, conformément aux dispositions de l'article L 243.1 du Code Forestier.

**FIXE** le prix des coupes affouagères 2016-2017 à 6.80 € le stère.

#### **5 - CRÉATION D'UN TARIF PUBLICITÉS POUR LE FINANCEMENT D'UN MINIBUS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

**AUTORISE** la création d'un tarif publicité pour le financement du minibus de la ville,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour la réalisation de dossier,

**IMPUTE** les recettes correspondantes au budget général de l'exercice en cours, section d'investissement, opération 199.

Le total des participations des artisans/commerçants pourra donc se monter à 13 500€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h17.

Le Maire,

Rémy ANDRIN